

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 2 juin 2026

fixant le nombre de postes offerts au recrutement au tour extérieur dans le corps des directeurs des services pénitentiaires au titre de l'année 2026

NOR : JUSK2609935A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-930 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 20 février 2023 fixant les modalités de l'examen des titres professionnels et de l'établissement de la liste d'aptitude d'accès au corps des directeurs de services pénitentiaires ;

Vu l'avis du 13 avril 2026 pour le recrutement au tour extérieur dans le corps des directeurs des services pénitentiaires au titre de l'année 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Le nombre total de postes offerts au recrutement au tour extérieur dans le corps des directeurs des services pénitentiaires au titre de l'année 2026, est fixé à 6.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juin 2026.

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe de bureau du recrutement,

A. RAVATE